

La mise en application en comité de Loi sur l'équité salariale : coutumes ou nouvelles règles de conduite dans la répartition salariale ? Une application du cadre institutionnaliste pragmatiste de J.R. Commons

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

Objectif de la thèse

Objectif

L'objectif de la thèse c'est de qualifier l'état d'évolution de la relation salariale sur la base de l'altération et de la persistance de ses règles.

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

Les façons d'aborder le problème

- 1. La connaissance et l'expérience préalable en comité comme hypothèses opératoires ;**
- 2. Des hypothèses se forment en cours d'observation : elles sont validés ou rejetés;**
- 3. La perspective historique et évolutionniste de la relation salariale.**



Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

Les possibilités



1. L'agir guidé par les habitudes et les coutumes;
2. La construction de nouvelles *règles opérantes de conduite* dans la répartition du salaire.

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

Objectif de la loi



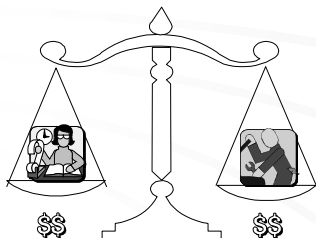
Article 1

Corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

But de la loi

«... dans des catégories d'emplois à prédominance féminine.»



Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

Les délais de prescriptions : sauf que....



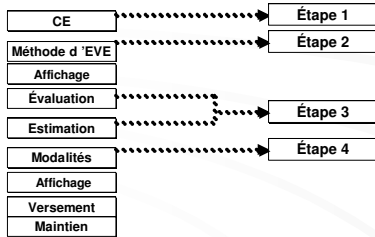
Les quelques 120 organisations visés par le jugement de la Cour supérieure sur la nullité des dispositions du chapitre IX;

Les municipalités qui ont fait l'objet de fusions.

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

La démarche d'équité salariale

Programme d'équité salariale



Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université



La LES et ses particularités

Son caractère d'ordre public;

Les exigences de bonne foi;

Sa procédure transparente;

Son exigence d'établir un comité d'équité salariale : démarche et aboutissement conjoint;

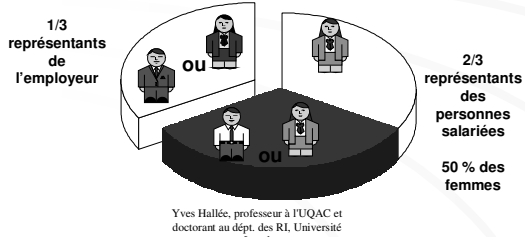
Son approche décentralisée.



Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

La composition du comité

La composition du comité d'équité salariale doit respecter quelles normes?



Le comité dans une perspective commonsienne

- Un organe d'*autorisation*, le dépositaire légal de la redistribution salariale;
- Le comité modifierait ainsi la structure de l'action collective en ajoutant certaines *règles opérantes de conduite*.

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et doctorant au dépt. des RI, Université

La relation salariale

Définition :

- « La relation salariale est une transaction c'est-à-dire une interaction entre des personnes à la fois en conflit [...] et en dépendance mutuelle [...], et une interaction où est maintenu un ordre grâce à des règles qui organisent le contrôle légal et rendent possible une coopération au-delà les conflits » (Bazzoli, 2000 : 15).


Yves Hallée, professeur à l'UQAC et doctorant au dépt. des RI, Université

La relation salariale et ses transpositions transactionnelles

Transaction de marchandage :
la relation d'embauche

Transaction de direction :
l'organisation du travail


Transaction de répartition :
réguler la répartition des charges et des bénéfices,
action régulatrice des pouvoirs publics, des instances
intermédiaires ou légitimes.



Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

La méthodologie

- Trois études de cas en cours;
- Ethnographie : méthode de cueillette;
- Observation directe et entrevues.




Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

Quelques résultats préliminaires

Et l'effet de la Loi ?

- Le comité est souverain;
- L'action individuelle est sous-contrôle de l'action collective;
- Le comité se donne des règles de conduite;
- Transaction de direction et les conflits inhérents;



Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université

Quelques résultats préliminaires

- Quasi-transaction de marchandage;
- Logique substantielle (plan d'évaluation, comparaison informelle, etc.);
- Les coutumes en évaluation des emplois (relativité ou hiérarchisation, utilisation d'emploi-repère, comparaison, etc.);
- Futurité et sécurité des anticipations;
- Core business;
- Perspective évolutionniste.

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université



Le mot de la fin

Des questions et commentaires ?

Merci de votre attention !

Yves Hallée, professeur à l'UQAC et
doctorant au dépt. des RI, Université
